

Sujet : [INTERNET] consultation exploitation monsieur Guillaume Goujon Saint Marc du cor

De : christophe drouaire

Date : 10/11/2023 13:18

Pour : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

objet : suite à l'avis de consultation publique : Mr Guillaume Goujon, Saint Marc du Cor

Madame, Monsieur,

Monsieur Xavier Pelletier,

Apprenant la demande de Monsieur Goujon d'agrandir son exploitation, nous nous positionnons CONTRE cette agrandissement. Habitant à 600 mètres de son exploitation et prônons des valeurs de bien être de soi, de la planète et des animaux, ce projet ne correspond pas à nos idéaux de vie. De plus, les conséquences pour la tranquillité du village sont inévitables : nos rues ne permettent pas un accès facile aux camions de transports, les bruits engendrés par ces transports nuisent à notre qualité de vie, les odeurs que dégagent ces hangars de poulets également.

De plus, nous nous questionnons quant au réel bien être de ces animaux ainsi qu' la pérennité de ce projet. L'emprunt de Monsieur Goujon est colossal (420 000 euros) et cet exploitant ne dispose que d'un seul client (Loué). Cette situation est dangereuse et toute personne aguerrie en économie pourra le confirmer. Les médias attirent l'attention sur les taux de suicide dans le milieu agricole, et, il semblerait que le chemin que prend Monsieur Goujon mène droit a cette fatale issue.

Afin de protéger nos campagnes, et plus particulièrement le village de Saint Marc du Cor, les animaux (les poules ne vivent pas de façon naturelle dans un hangar, elles ont besoin de picorer, de se mouvoir....) et cet exploitant en particulier, il semble déraisonnable d'accorder un agrandissement de cette exploitation en toute conscience.

Votre décision, Monsieur le Préfet Xavier Pelletier, vous engage.

Cordialement,

Cécile Marguerie, Saint Marc du Cor

Christophe Drouaire, Saint Marc du Cor